



SERVICE  
DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE  
ET DE SECOURS

**DÉLIBÉRATION N° 10**  
**CASDIS DU 15 DECEMBRE 2023**  
Numéro enregistrement Préfecture : DC-20231215-10

**MISE A JOUR DE LA SITUATION DES  
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET  
DE LEURS CREDITS DE PAIEMENT**

Sur convocation du 4 Décembre 2023, de son président, Monsieur Pascal LEWICKI, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. du Lot s'est réuni le Vendredi 15 Décembre 2023 à 14h30.

**Etaient Présents**

**Avec voix délibérative :**

Monsieur Pascal LEWICKI, Madame Dominique BIZAT, Madame Véronique CHASSAIN (en visioconférence), Monsieur Fausto ARAQUE, Monsieur Régis VILLEPONTOUX, Monsieur MARRE Denis, Monsieur Claude VIGIE, Monsieur Christian PONS, Madame Anne LAPORTERIE, Monsieur Marc GASTAL, Madame Mireille FIGEAC (en visioconférence)

**Sans voix délibérative :**

Colonel hors-classe Jean-François GALTIE, Commandant Clément RENAUD, Adjudant-chef Mathieu DUHAMEL, Colonel Patrick MAGRY, Capitaine Jean Marc MATHIEU, Monsieur Eric GUIAVARC'H, Monsieur Denis CHOPIN, Sergent-chef Anais AHFIR

**Assistaient également :**

Madame Laurence MAGINOT, Madame Marie-Ange MAGRE, Lieutenant-colonel Olivier LABADIE, Lieutenant-colonel Jérôme FERRAGE, Madame Elodie JEURISSEN, Madame SOURSOU Marie José, Madame la Préfète, Monsieur le directeur de cabinet de la Préfecture, Médecin Colonel hors classe Marie Pierre TAILLADE, Lieutenant-colonel Virgile MOREAU

**Etaient absents / excusés :**

Madame Catherine MARLAS, Monsieur Vincent BOUILLAGUET, Madame Edith LAGARDE, Madame Amélie VACOSSIN, Monsieur Pierre MOLES, Monsieur Alfred TERLIZZI, Monsieur Jean-Claude SAUVIER, Capitaine Philippe DELTOUR, Adjudant Christophe MORANDIN, Monsieur Marc CARPREAUX, Madame LAPERGUE Françoise, Monsieur Jean Luc MARX, Monsieur COURTIN Jean Marc, Madame Maryse MAURY, Madame Véronique ARNAUDET

---

**Vu** les articles L.1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales

**Vu** la délibération n° DC-20210713-4 du 13 juillet 2021 portant règlement intérieur du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Lot

Considérant que pour prendre en compte l'état d'avancement des projets (aménagement des centres d'incendie et de secours, réhabilitation de la Direction et du CODIS, projet Regourd, aménagement du plateau technique), la mise en œuvre du logiciel de gestion de stocks commun à plusieurs groupements et services du SDIS et l'acquisition des véhicules d'incendie et de secours, il est nécessaire de mettre à jour les crédits de paiement des autorisations de programme pour la fin d'exercice 2023.

## ■ MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT 2023

Compte tenu de l'état d'avancement des travaux, après en avoir délibéré, le CASDIS valide la mise à jour des crédits de paiement pour 2023, comme suit :

N° ou intitulé de l'AP	Total cumulé AP (toutes les délibérations y compris pour 2023)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2023)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2023 (BP + reports)	Modifications réalisées en DM1-2023	Modifications prévues en DM2-2022	Total des crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2023	Crédits de paiement provisionnels ouverts au titre de l'exercice 2024
<b>DIVERS CIS</b> <i>Réhabilitation et extension</i> APCP N° 2019-01	2 000 000	861 813, 56	248 400, 59	+ 127 000	0	375 400, 59	415 000
Aucune modification n'est envisagée en DM2. En 2024, est envisagé l'inscription de 415 000 € de crédits correspondant à la rénovation du CIS de Souillac (165 000 €) reportée sur l'année suivante et la réhabilitation des casernes de Livernon (100 000 €) et de Bagnac (150 000 €).							
<b>DIRECTION /CODIS</b> <i>Réhabilitation</i> APCP N° 2019-02	1 370 000	177 778, 97	382 560, 44	0	0	382 560, 44	1 000 000
Aucune modification n'est envisagée en DM2. 1 000 000 € de crédits seront ouverts au titre du budget primitif 2024 pour la création de la plateforme unique 15/18/112.							
<b>PROJET REGOURD</b> <i>Construction</i> APCP N° 2019-03	14 000 000	576 238, 33	895 006, 73	0	0	895 006, 73	4 900 000
Aucune modification n'est envisagée en DM2. 4 900 000 € de crédits sont ouverts au titre du budget primitif 2024.							
<b>LOGICIEL GESTION</b> <i>Acquisition</i> APCP N° 2021-01	200 000	3 326, 98	154 875, 84	0	+ 46 915	201 790, 84	0
Pour le projet de mise en œuvre d'un logiciel de gestion, les crédits de paiement sont augmentés à hauteur de 46 915 € en 2023. Le projet devrait être clôturé fin 2023 / début 2024. Par conséquent, il n'est pas envisagé d'inscrire de nouveaux crédits au budget primitif 2024.							
<b>PLATEAU TECHNIQUE</b> <i>Aménagement</i> APCP N° 2023-01	500 000	0	100 000	0	0	100 000	100 000
Aucune modification n'est envisagée en DM2. 100 000 € de crédits sont ouverts au titre du budget primitif 2024.							
<b>VEHICULES INCENDIE ET SECOURS</b> <i>Acquisition</i> APCP N° 2023-02	5 855 000	0	1 295 000	0	+ 50 000	1 345 000	1 267 000
Pour le projet d'acquisition de véhicules incendie et secours, les crédits de paiement sont augmentés à hauteur de 50 000 € en 2023. Il est envisagé d'ouvrir des crédits à hauteur de 1 267 000 € en 2024.							
<b>TOTAL</b>	<b>23 925 000</b>	<b>1 619 157, 84</b>	<b>3 075 843, 60</b>	<b>127 000</b>	<b>+ 96 915</b>	<b>3 299 758, 60</b>	<b>7 682 000</b>

## ■ MISE A JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DE LEURS CREDITS DE PAIEMENT

Suite à la mise à jour des crédits de paiements 2023, les montants des autorisations de programme doivent également être réajustées sur 4 AP/CP pour tenir compte des exécutions de 2019 à 2022, des prévisions d'exécution de la fin d'année 2023 et des crédits provisionnels inscrits pour les années 2024 à 2027 en application du plan pluriannuel d'investissement validé en CASDIS du 05/04/2023.

L'AP/CP « Réhabilitation divers CIS » a été créée en 2019 pour un montant initial de 2 000 000 €. Elle est réévaluée à hauteur de 3 200 000 € pour prendre en compte les rénovations de centres d'incendie et de secours prévues au PPI de 2024 à 2027.

Concernant l'AP/CP « Direction / CODIS », afin d'inclure les futurs travaux de création de la plateforme unique 15/18/112 d'un montant estimatif de 1, 4 millions d'euros, le montant total de l'AP/CP est réajusté à hauteur de 2 000 000 €.

Pour l'AP/CP « Projet Regourd », le montant total de l'AP est maintenu à 14 millions d'euros et les crédits réajustés sur les années 2024 et 2025.

Pour l'AP/CP « Logiciel gestion de stocks », le montant initial de l'AP/CP était de 200 000 € réajusté à hauteur de 205 117, 82 €.

N° ou intitulé de l'AP	Montant AP	CP exécutés				CP ouverts	CP prévisionnels			
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>DIVERS CIS</b> <i>Réhabilitation et extension</i> APCP N° 2019-01	<b>3 200 000</b>	0	29 407, 98	562 287, 13	270 118, 45	375 400, 59	415 000	360 000	350 000	837 785, 85
<b>DIRECTION / CODIS</b> <i>Réhabilitation</i> APCP N° 2019-02	<b>2 000 000</b>	68 662, 87	43 903, 33	57 004, 55	8 208, 22	382 560, 44	1 000 000	439 660, 59	0	0
<b>PROJET REGOURD</b> <i>Construction</i> APCP N° 2019-03	14 000 000	0	14 352	221 918, 27	339 968, 06	895 006, 73	4 900 000	7 628 754, 94	0	0
<b>LOGICIEL GESTION</b> <i>Acquisition</i> APCP N° 2021-01	<b>205 117, 82</b>	0	0	0	3 326, 98	201 790, 84	0	0	0	0
<b>Totaux :</b>	<b>19 405 117, 82</b>	<b>68 662, 87</b>	<b>87 663, 31</b>	<b>841 209, 95</b>	<b>621 621, 71</b>	<b>1 854 758, 60</b>	<b>6 315 000</b>	<b>8 428 415, 53</b>	<b>350 000</b>	<b>837 785, 85</b>

#### Détail du vote :

Présents : 11  
 votants : 11  
 Pour : 11  
 Contre : 00  
 Abstention : 00

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
 Départemental d'Incendie et de Secours du Lot



Pascal LEWICKI

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
 Cahors, le 15 Décembre 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.